

**Justice**

# Cinq ans après la mort de Wissam El Yamni à Clermont-Ferrand : famille et avocats toujours déterminés

CLERMONT-FERRAND JUSTICE

Publié le 06/01/2017 à 22h05



Me Jean-François Canis et Me Jean-Louis Borie avec Farid El Yamni, le frère de Wissam © Rémi DUGNE

Les avocats de la famille de Wissam El Yamni, jeune Clermontois mort en janvier 2012 quelques jours après avoir été interpellé par la police, ont fait le point sur l'enquête.

Ils ont affiché leur détermination : « On ira jusqu'au bout », a insisté Me Jean-François Canis, avocat, avec Me Jean-Louis Borie, de la famille de Wissam El Yamni.

Les avocats demandent de nouveaux actes d'enquête

Les deux conseils ont donné, ce vendredi soir, une conférence de presse pour faire le point sur l'instruction en cours après la mort de Wissam. Le jeune homme de 30 ans avait été interpellé dans des conditions houleuses, le 1er janvier 2012, dans le quartier de La Gauthière, à Clermont-Ferrand. Tombé dans le coma, il avait succombé, le 9 janvier, au CHU. Plusieurs mois plus tard, deux policiers avaient été mis en examen pour coups mortels. Ils avaient ensuite été placés sous le statut de « témoins assistés ».

« La juge d'instruction vient de rendre deux ordonnances, a précisé Me Borie. Une disant que l'instruction se termine et l'autre indiquant le rejet de nos demandes d'expertises. »

"Nous avons produit une contre-expertise qui remet totalement en cause, de manière argumentée, la thèse de l'intoxication"

**ME JEAN-FRANÇOIS CANIS** (Avocat de la famille de Wissam El Yamni)

Les avocats de la famille contestent le rapport sur lequel s'appuie la justice, expliquant que le décès de Wissam a été causé par un mélange explosif d'alcool et de cocaïne. « C'est délirant, s'insurge Me Canis. Nous avons produit une contre-expertise qui remet totalement en cause, de manière argumentée, la thèse de l'intoxication. » Et Me Borie d'ajouter : « Au moment de l'interpellation, Wissam n'était pas sous l'emprise de cocaïne. » Les avocats demandent également « que soient entendus des témoins oculaires, que les photos de Wissam prises le 1er janvier soient retrouvées et que les jeunes qui étaient en garde à vue quand Wissam a été amené au commissariat soient auditionnés ».

**A lire aussi :** [Affaire Wissam El-Yamni : la famille du Clermontois fait valoir une nouvelle expertise](#)

## La fin de l'instruction se profile

Alors que la fin de l'instruction se profile et que le procureur de la République devrait dans les prochaines semaines rendre son réquisitoire définitif, du côté des El Yamni, on conteste « cette chronique d'un non-lieu annoncé ».

« Notre objectif est que nos demandes d'actes soient acceptées afin que l'instruction redémarre, insiste Me Canis. Nous tenons à ce qu'un expert puisse dire quelles sont, objectivement, les causes de la mort de Wissam. Pour nous, elle a été entraînée par des coups. »

**Émilie Zaugg**

emilie.zaugg@centrefrance.com